

du Canada où le taux de chômage est élevé, il pourrait avoir recours à la formation en cours d'emploi. Le gouvernement a annoncé des réductions qui se chiffrent à 40 millions.

Si vous voulez vous établir, vous ne pouvez pas. On a réduit le budget prévu à cet effet. Si vous voulez assurer la formation des travailleurs, vous ne pouvez pas. On a réduit le budget. Non content de cela, le gouvernement s'est attaqué aux transports dans les régions à forte proportion de chômeurs. Le gouvernement a voulu économiser là-dessus. Et les transports aériens? Un investisseur décide de transporter certaines marchandises par la voie aérienne? Le gouvernement annonce qu'une taxe sur le fret aérien entrera en vigueur en 1987. Et si on veut utiliser le chemin de fer? Ou la route? Les tarifs augmentent; il y a des frais d'exploitation. On a réduit le budget de VIA Rail de 93 millions. Et si on veut emprunter la voie maritime, monsieur le Président? On serait porté à croire que le gouvernement ne s'attaquerait pas à ce mode de transport. Ce n'est pourtant pas le cas. Les tarifs des services maritimes du CN et du service côtier de Terre-Neuve ont augmenté. Comme si cela ne suffisait pas, les sociétés qui veulent exporter à l'étranger n'ont pratiquement plus aucun service, à cause des restrictions imposées à différents ministères, on a été jusqu'à couper les vivres à certaines sociétés à caractère commercial. Il y avait une société qui s'occupait des négociations entre les gouvernements pour l'exportation de denrées canadiennes.

C'est pourquoi le parti libéral a demandé un renvoi à six mois. D'une part, le gouvernement prétend qu'il veut inciter les Canadiens et les pays étrangers à investir au Canada. D'autre part, le gouvernement fait volte-face et il sabre dans les budgets des secteurs qui influencent les investissements, dans les secteurs où les gens ont besoin d'aide pour établir une entreprise dans les régions à forte proportion de chômeurs, ou dans n'importe quelle région du Canada d'ailleurs. Cette attitude donne une bien piètre opinion du gouvernement du Canada.

Je constate que mon temps de parole est écoulé, mais je crois m'être fait comprendre. Je crois que je pourrai encore parler 15 minutes lorsque le projet de loi reviendra à la Chambre.

• (1700)

Le président suppléant (M. Paproski): Oui, je le crois.

* * *

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

M. Hnatyshyn: Monsieur le Président, je prends la parole pour annoncer le programme quasiment certain, mais encore provisoire, de demain. Jusqu'à nouvel ordre, comme nous négocions avec les partis de l'opposition pour faire avancer les choses, j'ai l'intention de mettre en discussion demain matin le projet de loi C-12, suivi du projet de loi concernant Investissement Canada, une fois que nous aurons terminé les délibérations concernant le projet de loi C-12 ou, comme la Chambre en décidera peut-être demain matin, la version définitive du projet de loi C-12, avec le consentement unanime.

Telles sont mes intentions pour demain. Elles peuvent changer en fonction des circonstances ou des priorités, ou si nous parvenons à un consensus. Nous essayons de faire avancer les choses.

M. Deans: Monsieur le Président, même si de nombreux députés ne comprennent peut-être pas les cogitations du leader

Langues officielles—Loi

du gouvernement à la Chambre, je les trouve parfaitement claires. De toute évidence, le rôle de leader du gouvernement à la Chambre est une véritable corvée dont seul ce député est capable de s'acquitter avec compétence pour le moment.

[*Français*]

Le président suppléant (M. Paproski): A l'ordre! Comme il est 17 heures, la Chambre abordera maintenant l'étude des mesures d'initiative parlementaire qui figurent au *Feuilleton* d'aujourd'hui.

INITIATIVES PARLEMENTAIRES— PROJETS DE LOI PUBLICS

[*Français*]

Le président suppléant (M. Paproski): Tous les ordres et les articles précédant l'article n° 155 sont-ils réservés?

Des voix: Réservé.

Le président suppléant (M. Paproski): Réservé.

* * *

LA LOI SUR LES LANGUES OFFICIELLES

MESURE MODIFICATIVE

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa-Vanier): propose: Que le projet de loi C-203, intitulé: «Loi modifiant la Loi sur les langues officielles (suprématie de cette loi) et modifiant d'autres lois en conséquence», soit lu pour la 2^e fois et renvoyé au comité mixte permanent de la politique et des programmes de langues officielles.

—Monsieur le Président, depuis déjà plusieurs années je soumets à cette Chambre des initiatives parlementaires, des bills privés, visant à corriger certaines anomalies dans la Loi sur les langues officielles, et je dois dire avec plaisir que depuis maintenant près de huit ou neuf ans, chaque fois que j'ai présenté un projet de loi, il y a eu une bonne discussion en Chambre et le projet de loi a été étudié sérieusement par le comité des langues officielles et que des suggestions, à même ce projet de loi, ont été adoptées tant par le Comité que par le gouvernement.

Le projet de loi, aujourd'hui C-203, s'inscrit donc dans la foulée de plusieurs initiatives présentées par moi-même, et je voudrais simplement rappeler à la Chambre que la dernière fois qu'on en a parlé en 1980, le projet de loi ou les projets de loi ont été déférés au comité mixte spécial sur les langues officielles pour étude et considération et il en a résulté des amendements assez importants tant au Code criminel qu'à la Loi sur les langues officielles.

En 1978, pour rappeler aux honorables députés quelques jalons, quelques points de repère, en 1978, je dis bien, le bill C-120 que je présentais visait à corriger certaines anomalies et incompatibilités des Statuts revisés du Canada de 1970 et supprimait certaines références aux districts bilingues, par exemple, qui n'ont jamais été mis en place. On se souviendra qu'à chaque recensement on doit former un comité qui, lui, se penche sur la création de districts bilingues. Ces districts bilingues ont été étudiés par deux commissions, que je sache, après les